

GROUPE

4

HERBICIDE

HERBICIDE BANVEL^{MD} VM

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine 480 g e.a./L

N° D'ENREGISTREMENT : 29249

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

Herbicide BANVEL^{MD} VM est une marque déposée de BASF.

À PROPOS DE L'HERBICIDE BANVEL VM

L'herbicide Banvel VM assure la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et les prairies de graminées ainsi que dans les zones non agricoles.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. L'herbicide Banvel VM ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver.
2. Appliquer l'herbicide Banvel VM lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
3. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après usage.
4. Ne pas traiter les endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide Banvel VM en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. À moins d'indications contraires, n'ajouter aucun additif tel que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou agents dispersants à l'herbicide Banvel VM appliqué sur les cultures.
6. Pour plus de renseignements sur l'alimentation des animaux et le pâturage, se référer aux restrictions pour la paissance retrouvées ci-après.
7. Si l'herbicide Banvel VM est mélangé en réservoir avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour les mises en garde, restrictions, taux d'application et stades d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes supprimées.
8. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Banvel VM est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la procédure suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide Banvel VM pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles:

1. Traiter lorsque le vent souffle entre 3 et 15 km/h. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive des zones ciblées vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Faire des pulvérisations avec des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols sableux, sable limoneux et loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de pulvérisation de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) (selon le tableau des zones tampons approprié). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, traitement localisé et pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaires pour la protection de:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Pâturages et parcours libres non clôturés, terres non agricoles	1	1	0	0	10

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran (écran protecteur, rideau) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

PRAIRIES, PÂTURAGES ET ZONES NON AGRICOLES

ÉLIMINATION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES HERBACÉES

Appliquer l'herbicide Banvel VM ou les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM dans 110 - 220 L/ha d'eau, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes. Ne pas appliquer de l'herbicide Banvel VM ou de mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM si le pâturage est contre-ensemencé avec des légumineuses.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Mauvaises herbes herbacées supprimées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
chardon des champs laiteron des champs liseron des champs pâquerette vivace patience crépue* sénéçon jacobée verge d'or	L'herbicide Banvel VM seul au taux de 2,1 L/ha	aucun
centaurée diffuse cerise de terre euphorbe à feuilles de serpolet herbe de pauvrete petite oseille salsifis majeur armoise douce	L'herbicide Banvel VM seul au taux de 4,6 L/ha	aucun
herbe à puce	L'herbicide Banvel VM au taux de 1,65 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active) dans 560 L/ha d'eau
carotte sauvage <i>plus</i> d'autres mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D amine	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active)
<u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus:</u> d'autres mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D amine	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L/ha +	1,83 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)

* répression de la partie aérienne seulement

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES

L'herbicide Banvel VM est efficace pour la suppression de plusieurs espèces d'arbustes à feuilles caduques que l'on trouve le long des clôtures et dans d'autres endroits autour de la ferme où ils peuvent être indésirables. Appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM au printemps ou au début de l'été sur les espèces à feuilles caduques (après le déploiement complet des feuilles), soit par un traitement des tiges et des feuilles ou par une application terrestre généralisée.

Les arbustes et arbres d'une hauteur de plus de 2 mètres devront être taillés. Par la suite, vous traiterez les repousses pendant leur croissance.

Ne pas appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM si les pâturages ou les terres en friche sont contre-ensemencées avec des légumineuses.

Mode d'emploi du traitement pour tiges et feuillage

Appliquer sur tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. La quantité de solution de pulvérisation utilisée par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Broussailles nuisibles supprimées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
aulne cerisier peuplier faux-tremble rosier sauvage saules symphorine de l'Ouest	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L dans 1000 L d'eau +	4,0 L de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 3,3 L de 2,4-D L.V. (600 g/L matière active)

Mode d'emploi d'un traitement terrestre généralisé

Appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage. Normalement, de 220 à 230 litres d'eau sont recommandés pour les bosquets de broussailles.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Broussailles nuisibles supprimées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
peuplier faux-tremble	L'herbicide Banvel VM au taux de 3,25 L par hectare +	4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)
rosier aciculaire	L'herbicide Banvel VM au taux de 3,65 L/ha +	4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)
symphorine du Nord-Ouest	L'herbicide Banvel VM au taux de 3,65 L/ha +	3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)

RESTRICTIONS POUR LA PAISSANCE

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Concernant la gestion de la résistance, l'herbicide Banvel VM fait partie du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Banvel VM et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Banvel VM ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications sur les terres non agricoles et les pelouses, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

Pour les pâturages et les parcours libres, NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Réutilisation des contenants de 1 000 L à vrac

1. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'herbicide du Banvel VM.
2. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de produits en vrac autorisé BASF.
3. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace éventuelle de dommage, comme des fissures, des perforations, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
4. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
5. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
6. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
7. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli de nouveau, se référer à la section "élimination".

Nettoyage du matériel de pulvérisation

L'herbicide Banvel VM seul ou avec 2,4-D

Suivre les directives inscrites ci-dessous pour procéder au nettoyage du matériel si vous avez utilisé l'herbicide Banvel VM seul ou un mélange en réservoir avec 2,4-D:

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit vidé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque à usage domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

L'herbicide Banvel VM avec d'autres herbicides

Pour nettoyer l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Banvel VM en mélange en réservoir avec des poudres mouillables (WP), concentrés émulsifiables (EC) ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau, veuillez respecter les étapes suivantes : (Si vous utilisez des mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM avec des préparations hydrosolubles, vous devrez ajouter du détergent à l'eau de rinçage):

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit vidé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de mélanger la solution de détergent à la solution du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou toute la nuit.
3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer uniquement l'herbicide Banvel VM dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE

4

HERBICIDE

HERBICIDE BANVEL^{MD} VM

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine 480 g e.a./L

N° D'ENREGISTREMENT : 29249

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

L'herbicide BANVEL^{MD} VM est une marque déposée de BASF.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques. Pour les applications sur les terrains non agricoles et la pelouse, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

Pour les pâturages et les parcours libres, NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols sableux, sable loameux et loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Réutilisation des contenants de 1 000 L à vrac

1. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec l'herbicide du Banvel VM.
2. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de produits en vrac autorisé BASF.
3. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace éventuelle de dommage, comme des fissures, des perforations, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
4. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
5. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
6. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
7. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli de nouveau, se référer à la section "élimination".

ENTREPOSAGE

1. Entreposer uniquement l'herbicide Banvel VM dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.